

SDS 00218

CASTOCLEEN 6722S

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

CASTOCLEEN 6722S

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

decapant après soudage

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	SA Messer Eutectic Castolin Benelux NV	MEC Holding GmbH
Rue:	Werkplaatsenstraat / Rue des Ateliers 11	Messer-Platz 1
Lieu:	B-7850 Edingen / Enghien	D-65812 Bad Soden
Téléphone:	+32 2 888 2451	+49 (0) 6196 7760-555
Téléfax:	+32 2 888 8703	+49 (0) 6196 7760-561

Verantwortlich für das Sicherheitsdatenblatt: sds@gbk-ingelheim.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +49 (0) 6132 / 84463 (GBK GmbH, Ingelheim)**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Catégories de danger:

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux: Met. Corr. 1

Toxicité aiguë: Acute Tox. 2

Toxicité aiguë: Acute Tox. 3

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1A

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Mentions de danger:

Peut être corrosif pour les métaux.

Mortel par contact cutané.

Toxique par ingestion ou par inhalation.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Mention d'avertissement:	Danger
Pictogrammes:	GHS05-GHS06

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

acide nitrique ... %

Acide fluorhydrique ... %

**Mentions de danger**

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H310	Mortel par contact cutané.
H301+H331	Toxique par ingestion ou par inhalation.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**Conseils de prudence**

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

**SDS 00218**

**CASTOCLEEN**

**6722S**

- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation de traitement des déchets conformément à la réglementation locale et nationale. .

**2.3. Autres dangers**

Risque de projections lors des opérations de soudage ou brasage, le métal liquide et la chaleur UV/IR peuvent provoquer des brûlures ou une incendie.

IARC et NIOSH sont de l'avis suivant : Les vapeurs métalliques et les fumées dégagées lors des opérations de soudage et de brasage sont supposées être cancérogènes.

L'inhalation des vapeurs et des aérosols se dégageant pendant le brasage/le soudage peut causer la fièvre des fondeurs. Les symptômes de la fièvre des fondeurs ne se manifestent qu'après 4 à 12 heures. ( maux de tête, étourdissement, sécheresse, toux, nausées et fièvre).

Risque d'irritation du système respiratoire par inhalation prolongée de fumées pendant l'opération de brasage/soudobrasage.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**

**Composants dangereux**

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS		
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
231-714-2	acide nitrique ... %	10-50 %
7697-37-2		
007-004-00-1	Ox. Liq. 3, Met. Corr. 1, Skin Corr. 1A; H272 H290 H314	
01-2119487297-23		
231-995-1	Fluorure de magnésium	10-50 %
7783-40-6		
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H315 H319 H335	
231-634-8	Acide fluorhydrique ... %	5-10 %
7664-39-3		
009-003-00-1	Acute Tox. 2, Acute Tox. 1, Acute Tox. 2, Skin Corr. 1A; H330 H310 H300 H314	

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**SECTION 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

**Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de malaise consulter un médecin.

**Après inhalation**

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**Après contact avec la peau**

Laver immédiatement à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.

Appliquer et épandre en frottant sur la zone atteinte un gel au gluconate de calcium à 2,5% jusqu'à l'arrivée du médecin d'urgence en utilisant des gants de protection en caoutchouc.

Gel de gluconate de calcium disponible sur le lieu de l'utilisation.

**SDS 00218**

**CASTOCLEEN**

**6722S**

**Après contact avec les yeux**

Rincer l'oeil avec du gluconate de calcium à 1% jusqu'à l'arrivée du médecin.

Appeler aussitôt un médecin.

Gel de gluconate de calcium disponible sur le lieu de l'utilisation.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir.

Faire avaler au plus tôt une quinzaine d'ampoules de chlorure de calcium. Emmener à l'hôpital.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Donnée non disponible.

**Mentions de danger**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H310 Mortel par contact cutané.

H301+H331 Toxique par ingestion ou par inhalation.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Ne pas utiliser des anesthésiques locaux après contact cutané. Le soulagement des douleurs est un indice d'efficacité du traitement au gluconate de calcium. Injecter du gluconate de calcium à 5% dans la peau atteinte et dans le tissu sous-cutané lorsqu'il n'y a toujours pas de soulagement des douleurs après 30 minutes.

---

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyen d'extinction approprié**

Mousse, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), poudre chimique, eau pulvérisée

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

---

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

Éliminer selon les réglementations en vigueur.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

---

**SECTION 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé.

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

SDS 00218

CASTOCLEEN 6722S

**Préventions des incendies et explosion**

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

**Information supplémentaire**

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

**Indications concernant le stockage en commun**

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver dans le conteneur original.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Décapant de brasage

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**



**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m³	F/m³	Catégorie	Origine
7697-37-2	Acide nitrique	-	-		(8 h)	
		1	2,6		Courte durée (15 min)	
7664-39-3	Hydrogène (fluorure d')	1,8	1,5		(8 h)	
		3	2,5		Courte durée (15 min)	

**Conseils supplémentaires**

Les désignations comportant OLD ne plus valables. Il s'agit de valeurs limite d'exposition supprimées de la liste des valeurs limite d'exposition. Les valeurs sont pourtant conservées à titre d'information complémentaire attribuant à l'évaluation de risque.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

**Mesures d'hygiène**

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Enlever immédiatement les vêtements de protection souillés.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

**Protection des mains**

Gants protecteurs à résistance chimique en butyle, Epaisseur de la couche minimum 0,7 mm, Résistance à la pénétration (durée de port) environ 10 minutes, Par exemple gant protecteur <Butoject 898> de la société KCL ([www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

**SDS 00218****CASTOCLEEN 6722S****Protection de la peau**

Vêtement de protection

**Protection respiratoire**

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type E) (EN 14387).

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Pâteux
Couleur:	Transparent
Odeur:	Piquante
pH-Valeur (à 20 °C):	< 2,0
Point de fusion:	Donnée non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	n.a.
Température de décomposition::	Donnée non disponible.
Point d'éclair:	n.a.
Inflammabilité:	n.a.
Limite inférieure d'explosivité:	Donnée non disponible.
Limite supérieure d'explosivité:	Donnée non disponible.
Pression de vapeur: (à 20 °C)	23 hPa
Densité (à 20 °C):	1,25 g/cm³
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Soluble
Coefficient de partage:	Donnée non disponible.
Température d'inflammation:	n.a.
Température d'auto-inflammabilité	n.a.
Viscosité dynamique:	n.a.
Dangers d'explosion:	Donnée non disponible.
Propriétés comburantes:	Donnée non disponible.

**9.2. Autres informations**

Donnée non disponible.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Au contact d'un acide dégage un gaz toxique.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Au contact d'un acide dégage un gaz toxique.

**10.4. Conditions à éviter**

Stable dans des conditions normales.

**10.5. Matières incompatibles**

Bases fortes. Des oxydants puissants. Des métaux. Matières inflammables.

Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

Attaque le verre et les matériaux à base de silicate.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Gaz nitreux

fluorure d'hydrogène

**Information supplémentaire**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

Mortel par contact cutané.  
 Toxique par ingestion ou par inhalation.  
 Toxique par inhalation, contact avec la peau et par ingestion.

**ETAmél calculé**

ATE (par voie orale) 83,3 mg/kg; ATE (dermique) 83,3 mg/kg; ATE (par inhalation vapeur) 8,33 mg/l;  
 ATE (par inhalation aérosol) 0,833 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
7664-39-3	Acide fluorhydrique ... %				
	par voie orale	ATE	5 mg/kg		
	dermique	ATE	5 mg/kg		
	par inhalation vapeur	ATE	0,5 mg/l		
	par inhalation aérosol	ATE	0,05 mg/l		
	par inhalation (1 h) gaz	CL50	1610 ppm	Ratte	

**Irritation et corrosivité**

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
 Provoque de graves brûlures.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets graves après exposition répétée ou prolongée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire**

Marquage distinctif conforme à la procédure de calcul spécifiée dans la Directive CE 1999/45/CE

**SECTION 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Donnée non disponible.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
7697-37-2	acide nitrique ... %					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	72 mg/l	96 h	Gambusia affinis	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
7697-37-2	acide nitrique ... %	-0,21

SDS 00218

CASTOCLEEN

6722S

**12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Donnée non disponible.

**12.6. Autres effets néfastes**

Donnée non disponible.

**Information supplémentaire**

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Un changement de pH devient possible au contact de l'eau.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Si possible le recyclage est préférable l'élimination.

**Code d'élimination des déchets-Produit**

160507 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques d'origine minérale à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut  
Classé comme déchet dangereux.

**Code d'élimination de déchet-Résidus**

150202 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection; absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses  
Classé comme déchet dangereux.

**Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés**

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus  
Classé comme déchet dangereux.

**L'élimination des emballages contaminés**

Vider entièrement le récipient. A éliminer comme le produit.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

UN 2922

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:**

LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (Acide fluorhydrique ... %, Acide nitrique ... %)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

8

**14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

8+6.1



Code de classement:

CT1

Quantité limitée (LQ):

1 l

N° danger:

86

Code de restriction concernant les tunnels:

E

**Transport fluvial (ADN)**

SDS 00218

CASTOCLEEN

6722S

**14.1. Numéro ONU:** UN 2922  
**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (Acide fluorhydrique ... %, Acide nitrique ... %)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 8+6.1



Code de classement: CT1  
 Quantité limitée (LQ): 1 l

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 2922  
**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (NITRIC ACID SOLUTION, HYDROFLUORIC ACID SOLUTION)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 8+6.1



Quantité limitée (LQ): 1 L  
 EmS: F-A, S-B

**Transport aérien (ICAO)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 2922  
**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (NITRIC ACID SOLUTION, HYDROFLUORIC ACID SOLUTION)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 8+6.1



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 0.5 L  
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 851  
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 1 L  
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 855  
 IATA-Quantité maximale (cargo): 30 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas de précautions spéciales requises.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

**SECTION 15: Informations réglementaires**

SDS 00218

CASTOCLEEN

6722S

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.

**Information supplémentaire**

Examen de contrôle selon les règles de la caisse de prévoyance professionnelle : Tableaux des maladie professionnelles prévus à l'article R, 461-3 du Code du Travail:

G39 fumées de soudage.

Tableau n° 32- Affections professionnelles provoquées par le fluor, l'acide fluorhydrique et ses sel minéraux.

Surveillance médicale selon l'arrêté du 11 juillet 1977 pour le fluor et ses composés.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**SECTION 16: Autres informations**

**Modifications**

chapitre: 2, 3, 9

**Abréviations et acronymes**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H300 Mortel en cas d'ingestion.

H301+H331 Toxique par ingestion ou par inhalation.

H310 Mortel par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

---

**SDS 00218**

**CASTOCLEEN**

**6722S**

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

Bibliographie :

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*